



LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT- SIMON CHOISIT LA STABILITE DES TAUX D'IMPOSITION

Le 30 mars 2012 à 20h30, le Conseil Municipal de St Simon s'est réuni sous la présidence de M. Daniel Fabre, Maire, afin d'approuver le compte administratif 2011 et de voter le budget primitif 2012.

Le compte administratif 2011 se décompose de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 568 346,42 €

Recettes : 932 347,86 €

D'où un excédent pour la section de 364 001,44 €.

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : 783 547,13 €

Recettes : 504 664,04€

D'où un besoin de financement de 278 883,09 €.

Le total des deux sections donne 85 118,35 € d'excédent pour l'année 2011.

Le compte administratif 2011 est approuvé à l'unanimité et l'excédent 2011 affecté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2012.

En préambule de l'élaboration du budget primitif 2012, M. Le Maire propose pour la quatrième année consécutive de ne pas majorer les taux des différentes taxes à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,10 %
- Foncier bâti : 20 %
- Foncier non bâti : 78,24

Le budget primitif 2012 section fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 928 443 €.

DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT : Charges de gestion courante : 205 870 € ; Charges de personnel : 262 100 € ; Autres charges de gestion courante : 73 746 € ; Charges financières : 21 500 €

Dépenses imprévues : 31 704 € ; Opération d'ordre : 3 523 € ; Virement à la section investissement : 330 000 €.

RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT : Atténuation des charges : 1 800 € ; Produits des services : 53 700 € ; Impôts et taxes : 443 153 € ; Dotations et participations : 278 517 € ; Autres produits de gestion courante : 66 000 € ; Produits financiers et autres : 155 € ; Excédent 2011 : 85 118 €.

Budget primitif 2012 section investissement :

En ce qui concerne la section investissement 2012, outre les restes à réaliser 2011 d'une somme de 150 767 € et le remboursement du capital d'une somme de 74 188 €, il est prévu un programme de travaux et d'achats divers pour un montant de 704 337 € dont le détail est donné ci-dessous :

Opérations non identifiées achat de matériel et autres : 20 000 € ; Ravalement façade école et micro crèche : 37 000 € ; Toitures fours Dône, Boussac et Ayguepares : 11 000 € ; Eclairage public divers : 11 432 € ; Opération cœur de village Beillac, Chemin du bord de l'eau, rue Robaglia, Rue des terres blanches : 500 000 € (aménagement divers) et 92 905 € (enfouissement des réseaux secs) ; Travaux de voirie divers : 30 000 € ; Presbytère, changement de certains volets : 2 000 €.

Ces différentes dépenses seront financées par les fonds propres de la commune, diverses subventions et éventuellement par un emprunt en fonction de l'avancement des travaux « opération cœur de village » qui est l'opération forte de cette fin de mandat.

Le budget primitif 2012 est voté à l'unanimité.